



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 28 mars 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2022/38 de la Municipalité, du 8 décembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la stratégie informatique 2023 - 2027 décrite ;
2. de valider la réalisation de la stratégie informatique exposée pour 2023 ;
3. de mandater le service informatique de proposer une gouvernance informatique pour la Ville pour la fin de la législature ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'000'000.- destiné au financement de la stratégie informatique pour 2023-2027;
5. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 4 par la rubrique 29.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ;
6. de faire figurer sous la rubrique n° 29.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 4 ;
7. d'approuver la réponse au postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts « Pour une stratégie digitale ambitieuse, sûre et durable ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 28 mars deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe